

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Bordeaux

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

EUROPLASMA SA
Zone Artisanale de Cantegrit Est
40110 Morcenx

A l'assemblée générale de la société Europlasma SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 relative à la continuité d'exploitation et sur la note 13.1 « Evénements Corporate » des « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux états financiers consolidés qui exposent les mesures prises par votre société dans le cadre de la procédure collective et du plan de continuation validé par le tribunal de commerce en 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Immobilisations corporelles

La direction d'Europlasma a procédé à un test de dépréciation de la valeur consolidée de son actif industriel selon les modalités décrites dans le paragraphe « Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel de CHO Morcenx et le bâtiment de la SCI » de la note 6.3 de l'annexe aux états financiers consolidés. A ce titre, une provision pour dépréciation de 31 365 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6.3 donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

EUROPLASMA SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 4

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Toulouse et Le Tourne, le 13 novembre 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis



Bertrand Cuq
Associé



Nicolas de Laage de Meux
Associé

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Comptes consolidés IFRS 2018



EUROPLASMA INDUSTRIES

CHOPOWER

inertam

ALEUP
EURONEXT
GROWTH

Société Anonyme au capital de 28 447 600.40 euros
471 Route de Cantegril Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

TABLE DES MATIERES

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
3.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
4.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
5.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
6.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	17
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	19
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	23
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	47
NOTE 8.	COMPTES PRO FORMA	53
NOTE 9.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	55
NOTE 10.	INFORMATION SECTORIELLE	57
NOTE 11.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	59
NOTE 12.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	60
NOTE 13.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	61
NOTE 14.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	62

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Goodwill	6.1	8	8	0
Autres immobilisations incorporelles	6.2	174	193	-19
Immobilisations corporelles	6.3	6 802	13 341	-6 539
Participations dans les entreprises associées	6.4	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	6.6	2 935	2 763	171
Impôts différés actifs	6.13	0	419	-419
Actifs non courants		9 919	16 725	-6 806
Stocks et en-cours	6.5	1 226	1 599	-373
Clients et comptes rattachés	6.6	2 861	6 383	-3 522
Autres créances opérationnelles	6.6	6 066	5 955	111
Impôts courants - actif	6.13	0	0	0
Autres actifs courants	6.6	1 437	10 412	-8 976
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	3 966	5 162	-1 196
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Actifs courants		15 556	29 511	-13 955
Actif		25 475	46 237	-20 761
Capital	6.14	28 448	15 297	13 151
Primes liées au capital		65 818	62 586	3 232
Réserves et report à nouveau		-74 084	-71 274	-2 810
Résultat de l'exercice	7	-53 885	-21 833	-32 052
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.14	-33 702	-15 224	-18 478
Intérêts hors groupe	6.14	-6 880	31	-6 911
Capitaux propres		-40 583	-15 194	-25 389
Avantages du personnel non courants	6.10	571	573	-1
Provisions non courantes	6.11	0	0	0
Dettes financières non courantes	6.9	23 259	11 001	12 259
Impôts différés passifs	6.13	0	115	-115
Participations dans les entreprises associées	6.4	0	6 820	-6 820
Autres passif financiers non courants	6.12	110	291	-181
Passifs non courants		23 941	18 799	5 142
Provisions courantes	6.11	1 260	8 169	-6 909
Dettes financières courantes	6.9	8 969	7 836	1 133
Fournisseurs et comptes rattachés	6.11	5 983	4 113	1 869
Impôts courants - passif	6.13	0	0	0
Autres dettes opérationnelles	6.12	7 422	8 651	-1 229
Autres passifs courants	6.12	18 484	13 861	4 622
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Passifs courants		42 117	42 631	-514
Passif		25 475	46 237	-20 761
Capitaux propres par action en €/par action		-0,12	-0,10	-0,02
Capitaux propres dilués par action en €/par action		-0,09	-0,06	-0,02
Nombre d'actions	6.14	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions dilué	6.14	390 201 017	239 260 910	150 940 107

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Chiffre d'affaires	7.1	11 295	13 134	-1 838
Autres produits d'exploitation	7.2	3 298	3 541	-243
Achats consommés	7.3	-10 907	-8 373	-2 534
Charges externes	7.3	-8 082	-6 690	-1 391
Charges de personnel	7.4	-8 056	-7 777	-280
Autres charges d'exploitation	7.7	-132	-845	714
Taxes	7.6	-433	-390	-43
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-32 446	-6 398	-26 047
Résultat opérationnel courant		-45 463	-13 800	-31 663
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	6.1.3	0	-656	656
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.8	-10 602	359	-10 961
Résultat opérationnel		-56 065	-14 096	-41 968
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	7.9	30	13	17
Coût de l'endettement financier brut	7.9	-3 580	-793	-2 787
Coût de l'endettement financier net	7.9	-3 550	-780	-2 770
Autres produits financiers	7.9	212	3 975	-3 763
Autres charges financières	7.9	-46	-4 060	4 014
Résultat financier	7.9	-3 384	-864	-2 520
Impôt sur les bénéfices	6.4	-338	31	-369
Résultat net des sociétés intégrées		-59 787	-14 930	-44 857
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.4	-905	-6 908	6 003
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-60 692	-21 838	-38 854
Intérêts minoritaires	6.14.5	6 807	5	6 802
Résultat net (part du Groupe)		-53 885	-21 833	-32 052
Résultat de base par action en €/par action		- 0,268	- 0,160	- 0,108
Résultat dilué par action en €/par action		- 0,176	- 0,098	- 0,078
Nombre moyen d'action	5.14	201 000 097	136 384 557	64 615 540
Nombre moyen d'action dilué	5.14	306 725 110	222 679 723	84 045 387

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé		-60 692	-21 838	-38 854
Eléments non recyclables au compte de résultat		0	0	0
Eléments recyclables au compte de résultat		153	10	143
Ecart de conversion des sociétés intégrées				0
Ecart actuariels des engagements sociaux		153	10	143
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		0		0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
Total autres éléments du résultat global		153	10	143
Résultat global		-60 539	-21 828	-38 711
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-53 732	-21 823	-31 909
- attribuable aux intérêts hors Groupe		-6 807	-5	-6 802

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes liés au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe			Total	Résultat accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur instruments financiers	Autres réserves					
Situation à la clôture de l'exercice 2016	11 165	56 840	-63	15	-925	4 130	3 220	-74 802	-3 638	91	-3 547
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2017	11 165	56 840	-63	15	-925	4 130	3 220	-74 802	-3 638	91	-3 547
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-21 833	-21 833	-5	-21 838
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-21 833	-21 833	-5	-21 838
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	3 919	5 746	0	0	489	0	489	0	10 154	0	10 154
Mouvements sur actions propres	0	0	6	0	0	0	0	0	6	0	6
Paiements en actions	211	0	0	0	0	150	150	-211	150	0	150
Autres variations	2	0	0	0	0	-62	-62	0	-60	-55	-115
Situation au 31/12/2017	15 297	62 586	-57	15	-436	4 218	3 797	-96 846	-15 224	31	-15 194
Situation à la clôture de l'exercice 2017	15 297	62 586	-57	15	-436	4 218	3 797	-96 846	-15 224	31	-15 194
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2018	15 297	62 586	-57	15	-436	4 218	3 797	-96 846	-15 224	31	-15 194
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-53 885	-53 885	-6 807	-60 692
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-53 885	-53 885	-6 807	-60 692
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	18 874	18 874	0	18 874	-131	18 743
Augmentation de capital	13 025	3 232	0	0	0	0	0	0	16 257	0	16 257
Mouvements sur actions propres	0	0	23	0	0	0	0	0	23	0	23
Paiements en actions	126	0	0	0	0	-126	-126	-126	-126	0	-126
Autres variations	0	0	0	0	0	378	378	0	378	27	405
Situation au 31/12/2018	28 448	65 818	-34	15	-436	23 344	22 923	-150 857	-33 703	-6 861	-40 563

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat net total consolidé	-60 692	-21 838	-38 854
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	905	6 908	-6 003
Elim. des amortissements et provisions	31 907	4 901	27 007
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-181	280	-461
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	8 092	862	1 289
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	39	149	-110
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-19 928	-8 738	-11 190
Elim. de la charge (produit) d'impôt	338	-31	369
Elim. du coût de l'endettement financier net	3 580	793	2 787
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-16 010	-7 976	-8 034
Incidence de la variation du BFR	2 963	-3 174	6 137
Impôts payés	171	421	-250
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-12 876	-10 730	-2 147
Incidence des variations de périmètre	47	-14	61
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 242	-3 092	849
Acquisition d'actifs financiers	0	0	0
Variation des prêts et avances consentis	-448	-319	768
Subventions d'investissement reçues	0	178	-178
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	611	1	611
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 136	-3 246	2 111
Augmentation de capital	16 257	3 666	12 591
Cession (acquisition) nette d'actions propres	23	6	17
Emission d'emprunts	0	13 045	-13 045
Remboursement d'emprunts	-1 304	-2 131	827
Intérêts financiers nets versés	-2 162	-328	-1 834
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 814	14 258	-1 443
Variation de la trésorerie	-1 198	282	-1 479
Trésorerie d'ouverture	5 158	4 876	282
Trésorerie de clôture	3 960	5 158	-1 198

6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1	EVENEMENTS CORPORATE	11
1.2	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	11
1.3	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER)	12
1.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	13
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
2.1	BASE DE PREPARATION	14
2.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	15
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	17
3.1	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	17
3.2	HYPOTHESES ET ESTIMATIONS CLES A LA CLOTURE	17
3.3	CORRECTIONS D'ERREURS	18
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	19
4.1	RISQUES DE MARCHE	19
4.2	RISQUES DE LIQUIDITE	19
4.3	RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	20
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
5.1	PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
5.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	21
5.3	SOCIETES CONSOLIDEES	22
5.4	SOCIETES NON CONSOLIDEES	22
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	23
6.1	GOODWILL	23
6.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24
6.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26
6.4	PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES	28
6.5	STOCKS ET EN-COURS	29
6.6	ACTIFS FINANCIERS	30
6.7	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	33
6.8	AFFACTURAGE	34
6.9	DETTES FINANCIERES	34
6.10	AVANTAGES DU PERSONNEL	38
6.11	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	39
6.12	AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET COURANTS	41
6.13	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS	42
6.14	CAPITAUX PROPRES	43
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	47
7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	47
7.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	48
7.3	ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	49
7.4	EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL	49
7.5	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	50
7.6	IMPOT ET TAXES	50
7.7	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS	51
7.8	RESULTAT FINANCIER	51

7.9	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES	52
NOTE 8.	COMPTES PRO FORMA	53
8.1	COMPTES PRO FORMA AU 31/12/2017 (BILAN)	53
8.2	COMPTES PRO FORMA AU 31/12/2017 (COMPTE DE RESULTAT)	54
NOTE 9.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	55
9.1	ENGAGEMENTS REÇUS	55
9.2	ENGAGEMENTS DONNES	55
NOTE 10.	INFORMATION SECTORIELLE	57
NOTE 11.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	59
NOTE 12.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	60
NOTE 13.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	61
NOTE 14.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	62
13.1	EVENEMENTS CORPORATE	62
13.2	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	63
13.3	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER ET CHOPEX)	63
13.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	64

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 a été marqué par les événements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1 Evénements Corporate

▪ Augmentation de capital de la filiale CHO Power

Afin d'aligner leurs intérêts; Europlasma et le fonds Gottex Real Asset Fund (ci-après « GRAF »), propriétaire jusqu'alors de 65% de CHO Morcenx, ont signé le 29 mars 2018 un ensemble d'accords aux termes desquels GRAF a procédé à une réduction de 20,2 M€ de la dette de CHO Morcenx et a apporté ses titres CHO Morcenx à CHO Power. GRAF détient désormais 19,99% de CHO Power qui détient depuis l'opération de recapitalisation 100% de CHO Morcenx.

▪ Financement obligataire flexible

Europlasma a conclu le 9 février 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, un contrat de financement par Bons d'Emissions d'Obligations Convertibles en Actions (BEOCA). Il a été émis 4 BEOCA, dont l'exercice de chacun d'eux permet de souscrire 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000€, à taux d'intérêt de 0%, représentant un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 800 OCA et à l'encaissement par la Société de 8 millions d'euros.

Le renouvellement de ce financement a été signé le 17 juillet 2018 pour un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 2nd semestre 2018, 3 des 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 600 OCA et à l'encaissement par la Société de 6 millions.

▪ Augmentation de capital associées

Au 31 décembre 2018, 1 432 OCA (Obligations Convertibles en Actions) ont été converties en actions donnant lieu à l'émission de 130 157 064 actions nouvelles ordinaires (dont 19 046 429 au titre de la compensation sur la Tranche 3 du Round 2).

▪ Gouvernance

La fonction de conseiller auprès du Directeur Général, de Monsieur François Marchal, s'est achevée le 29 juin 2018.

▪ Propriété industrielle

Afin de protéger son savoir-faire et dans le cadre de sa stratégie de propriété intellectuelle, Europlasma a obtenu en 2018 trois nouveaux brevets, qui concernent :

- Un dispositif de séchage – France
- La vitrification de déchets amiantés – Europe
- La production de biocarburant par gazéification de déchets – Europe

▪ Certification Qualité

Europlasma et CHO Power ont obtenu en mai 2018 la certification ISO 9001 – 2015.

Cette nouvelle version 2015 constitue une évolution significative de la certification ISO 9001. Elle impose à l'entreprise d'évaluer son contexte c'est-à-dire d'identifier les enjeux internes ou externes en lien avec la stratégie et les performances afin de prendre en compte en continu les changements.

1.2 Solutions Plasma (Europlasma Industries)

DECHETS RADIOACTIFS

▪ Nucléaire

Le contrat signé en novembre 2016 pour la fourniture d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné aux seuls déchets moyennement actifs a été mis en service avec succès durant le second semestre 2018. Le prototype est opérationnel sur des matériaux modèles non radioactifs.

REFORMAGE DE GAZ

▪ Sidérurgie

Le 26 février 2018, la direction d'Eurolasma a annoncé la participation du groupe au projet IGAR (Injection de Gaz Réducteur) au sein d'un consortium piloté par Arcelor Mittal. Ce projet avait pour objectif de valider à l'échelle pré industrielle une solution plasma qui devait permettre à la production sidérurgique de s'adapter aux enjeux de la transition énergétique en réduisant son empreinte carbone. Ce projet devait être en partie financé par l'ADEME.

1.3 Energies renouvelables (CHO Power)

▪ Centrale CHO Morcenx

Au cours de l'exercice 2018, les collaborateurs de l'entité de CHO Power SAS se sont consacrés aux sujets suivants :

La mise en service de la centrale CHO Morcenx s'est poursuivie tout au long de l'année 2018. Des améliorations ont été apportées sur les postes suivants :

- Echangeurs de la chaudière de récupération,
- Filtre à manches,
- Aéraulique du gazéifieur,

Par ailleurs, nous avons procédé à :

- La création de bureaux et d'une base vie pour l'exploitant,
- La réalisation d'une étude technico-économique relative à l'optimisation de la production électrique par moteurs à combustion de la centrale.

En fin d'année, les difficultés financières du groupe qui ont précédé sa mise en redressement judiciaire en janvier 2019 ont causé l'interruption des interventions sur les postes suivants :

- Fourniture d'eau du système de brumisation des aéroréfrigérants,
- Création d'un atelier de maintenance,
- Chaudière de combustion,
- Valorisation des co-produits,
- Système de traitement des effluents aqueux.

En 2018, la rentabilité économique n'avait été envisagée qu'avec l'atteinte des objectifs de performance attendus des améliorations et optimisations identifiées à cette époque.

▪ Le projet CHO Tiper

Dans le cadre du financement du projet, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a officiellement octroyé en mars 2018 un prêt de 30 millions d'euros à CHO Tiper SAS, sous conditions suspensives.

La convention pour une subvention de 2 millions d'euros par la Région Nouvelle Aquitaine a été signée en janvier 2018.

La Caisse des Dépôts et Consignations, Terra Energies et Atlante Gestion ont marqué leur intérêt à participer au projet en fonds propres à hauteur de 9,5 millions d'euros. Cependant, la finalisation de la structuration des fonds propres a été rendue difficile par le niveau de performance réelle de l'installation CHO Morcenx.

En conséquence, la condition suspensive du contrat BEI concernant la finalisation du financement au 26 novembre 2018 n'a pu être levée et la BEI a notifié la caducité du contrat de financement.

Pour les mêmes raisons, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a notifié la Société le 16 novembre 2018 que la convention de financement signée en octobre 2016 était caduque.

Néanmoins la BEI et l'ADEME se sont déclarées prêtes à reprendre le dossier après la structuration des fonds propres.

La convention de 2 millions d'euros de la Région Nouvelle Aquitaine a été conclue pour une durée de 42 mois.

- Le projet CHO Locminé

Pour mémoire, CHO Locminé avait reçu le 7 décembre 2017 notification d'un recours en annulation à l'encontre de son arrêté d'exploiter déposé devant le tribunal administratif de Rennes par l'Association de riverains pour la surveillance des sites industriels de Locminé (ARSSIL).

CHO Locminé avait établi un mémoire en réponse et reste en attente de la convocation en audience au tribunal administratif. Le traitement du recours par le tribunal administratif a pour effet de suspendre certains délais liés au projet, notamment concernant la mise en œuvre du permis de construire, la procédure de traitement de demande de raccordement au réseau de distribution d'électricité, la mise en œuvre du CODOA et la mise en exploitation selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

CHO Power a effectué les démarches nécessaires avec les différentes entités concernées.

En conséquence, le développement du projet CHO Locminé est suspendu à ce jour.

Les équipes et la Direction travaillent à une réévaluation du projet industriel et évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du développement futur du Groupe.

1.4 Traitement de l'Amiante (Inertam)

- Production

Les quatre dépoussiéreuses et la centrale d'aspiration ont été reçues sur site au cours du 1er semestre 2018. Les dépoussiéreuses ont été opérationnelles au 2ème trimestre et l'installation de la centrale d'aspiration a été réalisée au cours du second semestre. Cela a permis d'abaisser le taux d'empoussiérement de la zone confinée, mais la performance de ce système ne s'est pas montrée suffisante pour permettre d'améliorer de façon sensible la disponibilité opérationnelle de l'installation.

La production d'Inertam au 1er semestre 2018 (2 189 tonnes traitées) est supérieure à celle enregistrée au 1er semestre 2017 (1 351 tonnes).

La production du 2nd semestre (1 915 tonnes) a été pénalisée par un arrêt non programmé du four en juillet en raison d'un point chaud au niveau du carneau vertical.

Le cumul du tonnage traité 2018 s'élève donc à 4 103 tonnes dont 669 tonnes démantelées, contre un cumul de 3 462 tonnes en 2017 (dont 530 tonnes démantelées).

- Four de rechange

Le projet relatif à l'installation d'un nouveau four a été réactivé en juin 2018. En particulier, il a été procédé à l'achat des réfractaires nécessaires à ce nouveau four en cours de conception, dont la mise en service avait été estimée pour le début 2019. Le projet a été reporté suite au manque de financement.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 octobre 2019.

2.1 Base de préparation

2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2018 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2018 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous sans incidence significative sur ses comptes consolidés :

- **IFRS 15 - Produit des activités ordinaires** qui remplace la précédente norme IAS 18 sur le revenu et IFRS 11 sur les contrats long terme.
- **IAS 12 - Impôts** qui précise les conditions de comptabilisation d'un impôt différé actif sur les moins-values non réalisées.
- **IFRS 9 – Instruments financiers** qui porte sur les règles de prise en compte des risques de crédit dans l'évaluation des créances commerciales et assimilées, les options de comptabilisation des titres de participation non consolidées et les instruments financiers de couverture.
- **Autres normes sectorielles non applicables pour le groupe :**
 - **IFRS 4 – contrats d'assurance**
 - **IAS 40 – Immeubles de placement**
 - **IAS 28 – Entreprises associées** (pour les sociétés de capital investissement)

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2018:

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés, hormis la norme suivante :

- **IFRS 16 - Contrats de location** qui obligera au plus tard au 1er janvier 2019 à comptabiliser au bilan tous les contrats de location pour le preneur (sur le même principe que le retraitement applicable aux contrats de location financement). Le groupe anticipe un très faible impact sur son résultat, mais un impact potentiellement significatif sur son endettement comptable. En effet, les 1ères analyses montrent que le groupe aurait à retraiter environ 1 m€ de charge de loyer. Les travaux d'analyse des impacts liés à la transition sont en cours sur la base de la méthode prospective. Le principal impact attendu sur les comptes consolidés est donc une augmentation des « droits d'utilisation » à l'actif du bilan et une augmentation des dettes de location au titre des contrats dans lesquels le groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de « location simple ». Ils concernent principalement des immeubles, des véhicules et du matériel industriel d'exploitation.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

2.1.2. Continuité d'exploitation

Le plan de redressement par voie de continuation présenté par Zigi Capital a été validé par le Tribunal de commerce de Mont de Marsan le 02 août 2019.

Sur le plan opérationnel, le premier objectif est d'investir afin (i) d'optimiser et moderniser l'usine de vitrification d'amiante d'Inertam pour un montant d'investissements envisagé (lors des estimations menées en 2018) de l'ordre de 5,3 millions d'euros, en fonction des arbitrages, en vue d'un redémarrage de l'activité avant la fin du 1er semestre 2020 et (ii) de reconfigurer après les tests adéquats puis mettre en service l'unité de gazéification CHO Morcenx.

Les deux usines ainsi remises en condition opérationnelle permettront de constituer une vitrine du savoir-faire du groupe Europlasma et ainsi restaurer sa réputation et démontrer les atouts de ses technologies. Les activités d'Inertam et de CHO Morcenx demeureront arrêtées le temps des audits nécessaires avant de réaliser les investissements qui permettront de redémarrer les unités de production.

En parallèle, de nouveaux partenariats industriels et financiers seront noués avec de grands acteurs des énergies renouvelables et du traitement des déchets. Zigi Capital a notamment reçu, dans le cadre du dépôt du projet de plan de redressement par voie de continuation précité, des marques de soutien de plusieurs partenaires industriels

Pour les aspects financiers, le plan de continuation de l'activité repose sur (i) la mise en place des financements auprès du Fonds et de Zigi Capital dans les conditions décrites ci-dessus, (ii) le rachat de la créance obligataire par Zigi Capital et sa conversion en actions nouvelles et (iii) le financement d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA au bénéfice du Fonds dans les conditions décrites ci-dessus. En outre, la Société pourra bénéficier du soutien d'acteurs publics. Outre les échanges avec la DIRECCTE, des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Région Nouvelle Aquitaine afin qu'elle soutienne l'effort d'investissements du groupe notamment par l'octroi d'un prêt moyen terme à taux zéro. Enfin, le projet de plan de redressement par voie de continuation précité prévoit un remboursement des créanciers du groupe Europlasma en deux options alternatives, soit un paiement comptant à hauteur de 15% du montant de leur créance avec abandon du solde, soit un remboursement en totalité échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan. A l'issue du délai de réponse des créanciers, le choix des créanciers sur telle ou telle option sera connu.

Le Conseil d'Administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- Des mesures mises en œuvre pour permettre au groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce au contrat de financement d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund ;
- De l'optimisation et la modernisation des usines du groupe ;
- Et de l'échelonnement ou abandons des dettes antérieures à la cessation des paiements.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 1er juillet 2019, la Société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 juillet 2020.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2018. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle exclusif s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister si la société mère détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne confère pas le contrôle.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

Les filiales SAS CHO Brocéliande et SAS CHO Le Poher n'ont pas été intégrées dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017, car elles présentent un intérêt négligeable (actif et passifs non significatifs et pas de transaction significative avec les entités du Groupe). Elles ne portent par ailleurs aucun engagement hors bilan qui justifierait leur inclusion dans le périmètre de consolidation.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revues à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

Les changements d'estimation significatifs intervenus au cours de la période sont les suivants :

- Evaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, en particulier du site de Morcenx. Les immobilisations liées au site de Morcenx (Installations du site CHO Morcenx et ensemble Immobilier du site de CHO Morcenx) ont été fortement dépréciées, ainsi qu'il en est expliqué en notes 6.2-*Autres immobilisations incorporelles* et 6.3-*Immobilisations corporelles*.
- Les impôts différés actifs qui étaient reconnus à hauteur de 419 K€ au 31 décembre 2017 ont intégralement été dépréciées, compte tenu de l'incertitude sur leur recouvrabilité à court terme

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2018, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats long-terme selon la méthode de l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en notes 6.2-*Autres immobilisations incorporelles* et 6.3-*Immobilisations corporelles*.

- Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la Note 6.13-*Actifs et passifs d'impôts*. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en Note 6.10.-*Avantages du personnel*, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2018.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 6.14.4-*Paiements fondés sur des actions*. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération d'un service passé. Cette hypothèse de présence

est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

▪ Instrument financiers : OCABSA

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- Les BSA 2 ont un prix d'exercice variable. Ces BSA ne remplissent donc pas le critère du « Fixe contre Fixe » qui prévoit un montant fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Ainsi, les BSA 2 sont comptabilisés à la juste valeur en dettes financières lors de leur émission (en diminution des capitaux propres) et les variations ultérieures de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat par l'enregistrement d'une perte ou d'un produit financier. Les impacts sont traités en *Note 6.9.3-Emprunt obligataire émis en 2016*.
- Tous les autres composants des OCABSA (obligations, BSA 1 et droit de conversion) sont comptabilisés comme des instruments de capitaux propres pour le montant nominal.

3.3 Corrections d'erreurs

Le groupe a identifié un surplus de 1 191 tonnes de stock de déchets amiantés pour lesquels les prestations de désamiantage ont été facturées aux clients et reconnues en chiffre d'affaires alors qu'elles n'étaient pas encore réalisées.

Selon les principes du groupe, le chiffre d'affaires n'est reconnu que lorsque la prestation a eu lieu. Un produit constaté d'avance est constaté si la facturation au client excède le montant à reconnaître en chiffre d'affaires.

Le groupe n'étant pas en mesure de rattacher précisément cette erreur aux exercices antérieurs concernés, conformément à IAS 8.47, l'impact a par conséquent été comptabilisé intégralement dans les comptes 2018 sans application rétrospective.

Un passif sur contrat a été constaté pour un montant de 2 182 K€ en produits constatés d'avance en contrepartie du poste « Autres charges opérationnelles non récurrentes ».

Situation d'incertitude

Le stock de déchets amiantés, en raison de sa dangerosité, est suivi de façon informatique, avec pesage à l'entrée en stock des déchets et identification des déchets par livraison et par client mais sans pesage des stocks à la clôture de l'exercice.

Au vu des dysfonctionnements mentionnés ci-dessus (*paragraphe « Corrections d'erreurs »*), et dans le cadre de la réorganisation du stockage des déchets amiantés par la direction, un inventaire physique avec pesage sera effectué au cours des deux exercices à venir.

Au vu des travaux de recoupement effectués, la marge d'erreur sur le tonnage des déchets amiantés en stock estimée par la Direction est de l'ordre de 200 tonnes.

Cette incertitude porte sur le poste « produits constatés d'avance » et pourrait conduire à reconnaître une charge exceptionnelle ou un produit exceptionnel de l'ordre de 320 000 € maximum sur les prochains exercices.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins-values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres. Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2018	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	23 259	23 259	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires, avance factor et hors intérêts courus)	5 552	5 552	0
Total	28 811	28 811	0
Exposition au taux variable avant instruments dérivés	0		
Instruments dérivés de taux	0		
Exposition au taux variable après instruments dérivés	0		

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2018	31/12/2017	variation
Dépôts et Placements non courant	2 934	2 762	171
Dépôts et Placements courant	49	8 418	-8 369
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	3 966	5 162	-1 196
TOTAL	6 948	16 342	-9 393

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Ce sont pour la majorité des placements monétaires ou des placements à taux sans risque.

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture dont le solde était de 5,1 M€
- L'émission de 1 400 OCA et l'encaissement de 14 M€ sur la période (*note 1.1 Evènements Corporate – Financement obligatoire flexible*)

Le financement des besoins 2019 est exposé dans la *note 2.1.2-Continuité d'exploitation*.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	32 228	18 837	13 392
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 966	5 162	-1 196
Endettement net	28 263	13 675	14 588

L'échéancier des dettes financières est présenté en *note 6.9-Dettes Financières*.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en *note 8.- Engagements hors bilan*.

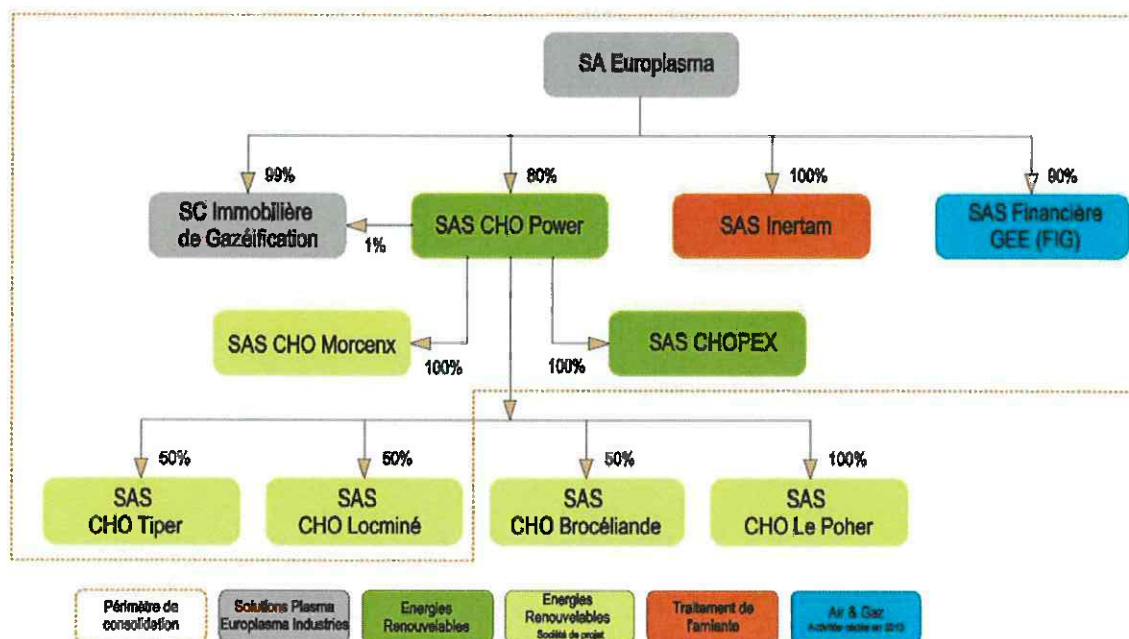
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

CHO Morcenx : changement de méthode de consolidation

Les effets ci-dessous doivent être lus en liaison avec les faits marquants de l'exercice.

Les impacts de ce changement de méthode de consolidation ont été comptabilisés conformément à IAS 28.22 et aux préconisations d'IFRS 3 et IFRS 10, à savoir :

- Constat de la déconsolidation de la mise en équivalence de CHO Morcenx entraînant un profit de 7 732 K€ (voir 6.4-Participations dans des entreprises associées) comptabilisé en autres produits opérationnels non récurrents,
- Entrée dans le périmètre d'intégration globale de CHO Morcenx avec concomitamment :
 - o Dilution de 20% dans CHO Power, Chopex, CHO Locminé et CHO Tiper entraînant un impact réserves groupe négligeable, mais une augmentation des intérêts minoritaires de 6.9 M€ nette,
 - o Constat d'un écart d'acquisition brut de 15 819 K€ chez CHO Morcenx représentant l'écart entre le prix d'acquisition de 100% des parts de CHO Morcenx apportées par l'actionnaire minoritaire pour une valeur de 20 285 K€ ; et l'évaluation à la juste valeur de 100% des parts de CHO Morcenx pour un montant de 4 466 K€. Cet écart d'acquisition a été affecté en intégralité en autres charges opérationnelles non récurrentes et non constitutif d'un actif.

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095	Société Mère		Intégration globale
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	80%	100%	Intégration globale
CHO Locmine SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	40%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	80%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	80%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	40%	50%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	89,73%	89,73%	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	99,8%	100%	Intégration globale

5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2018, les sociétés de projet CHO Brocéliande et CHO Le Poher ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable (pas de revenu, résultat proche de 0, total bilan inférieur à 10 K€ et pas d'engagement hors bilan).

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
CHO Brocéliande SAS	ZI La Brohinière 35 360 Montauban-de-Bretagne SIREN : 811 830 470	40%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Le Poher SAS	Parc d'activités de Kerhervé 29 270 Cleden Poher SIREN : 815 222 559	80%	100%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

6.1.1. Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

La dépréciation comptabilisée est reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur, à l'exception de toute dépréciation des goodwill.

6.1.2. Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

- Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- Les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,

- Les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- Une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- Des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- Des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

6.1.3. Solde et explications

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition	31/12/2017	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	31/12/2018
Inertam	2005	6 115	K€	0	0	0	0	0	0	0
Financière GEE	2006-2008	5 705	K€	54	8	0	0	0	0	8
Total				54	8	0	0	0	0	8

Compte tenu des montants non significatifs résiduels, aucun test de dépréciation n'est mis en œuvre.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever

l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

▪ *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- Aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- Aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- Au prix des licences,
- Aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

▪ Variation brute des immobilisations incorporelles

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Frais de recherche & développement	3 076	0	0	600	0	3 676
Concessions, brevets & droits similaires	1 537	27	-14	200	25	1 776
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	46	29	0	0	-25	50
Avances et acomptes s/imm. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	4 659	56	-14	800	0	5 502

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-2 969	-673	122	-90	0	-3 610
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 482	-219	14	-15	0	-1 702
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-15	0	0	0	0	-15
Dép. avances et acomptes s/imm. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-4 466	-893	136	-105	0	-5 328
Total Valeur Nette	193	-836	122	695	0	174

La valeur nette des immobilisations incorporelles est en diminution de 19 K€, passant de 193 K€ au 31 décembre 2017 à 174 K€ au 31 décembre 2018, et résulte principalement de :

- L'effet variation de périmètre sur les brevets et frais présents chez CHO Morcenx,
- La dépréciation postérieurement à l'acquisition de l'intégralité de ces frais pour un montant de 800 K€.

Il n'y a pas eu d'acquisition significative d'immobilisation incorporelle sur la période. Aucun frais de développement n'a été activé sur la période.

6.3 Immobilisations corporelles

▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrés conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer.

Les biens mis à disposition de l'entreprise dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits en immobilisations à l'actif de l'état de la situation financière consolidée. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé en l'absence d'obligation actuelle, légale ou implicite de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- Le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- Le nombre d'heures de fonctionnement ;
- Les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500 à 130 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 12
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 10

▪ Variation des immobilisations corporelles

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Terrains	346	0	0	0	0	346
Constructions	8 081	0	0	0	425	8 506
Installations tech, matériel & outillage	24 336	1 607	-1 268	29 390	147	54 213
Autres immobilisations corporelles	2 222	155	-25	0	33	2 387
Immobilisations corporelles en cours	780	2 232	0	13	-606	2 418
Avances et acomptes s/imm. corp.	0	81	0	0	0	81
Total Valeur Brut	35 765	4 075	-1 292	29 403	0	67 951

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Amt/Dép. constructions	-2 642	-6 208	28	0	0	-8 822
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-18 710	-30 848	1 672	-1 910	0	-49 796
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-1 072	-262	25	0	0	-1 310
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	0	-1 141	0	0	0	-1 141
Dép. avances et acomptes s/imm. corp.	0	-81	0	0	0	-81
Total Amt/dép.	-22 424	-38 540	1 724	-1 910	0	-61 150
Total Valeur Nette	13 341	-34 465	432	27 493	0	6 802

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel de CHO Morcenx et le bâtiment de la SCI

Compte tenu des rendements actuellement inférieurs aux standards de production, (la mise en œuvre du plan d'optimisation de la centrale de CHO Morcenx restant à effectuer) d'une part, et de la révision à la baisse des capacités de production de l'usine d'autre part, un test de valeur répondant à la stricte application des normes IFRS, a été réalisé pour évaluer la valeur comptable de l'actif immobilisé.

Le test a porté sur la valeur consolidée de l'actif industriel soit 31 365 K€ et a utilisé les perspectives de cash flow à 5 ans ainsi qu'un flux terminal standard anticipé une fois la fiabilité de l'installation établie.

Le flux terminal utilisé pour évaluer une valeur terminale a été corrigé pour tenir compte de l'échéance du tarif négocié avec EDF et des contraintes de production afférentes se traduisant par l'allègement des charges de production.

Sur ces bases, l'actif concerné a été entièrement déprécié.

Les principaux postes d'immobilisations corporelles, en valeur brute, concernent :

- Les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€,
- Les bâtiments de l'usine de production d'énergie de CHO Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, pour 7 920 K€. S'agissant d'une activité du Groupe, cet immeuble n'a pas été considéré comme un immeuble de placement,
- Les installations techniques, matériels et équipements industriels (54 213 K€) sont surtout constituées de :
 - l'usine de production d'électricité CHO Morcenx, pour un montant de 32 890 k€ (hors intérêts d'emprunts anciennement capitalisés) ; dont les moteurs de l'usine CHO Morcenx pour un montant brut de 2 770 K€
 - la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur brute de 16 045 K€
- Les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations,
- Les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires Inertam pour un total de 1 236 K€.

Le montant net des immobilisations corporelles à la clôture est de 6 802 K€, il est principalement composé de :

- Les installations techniques d'Inertam et des réfractaires pour 3 725 K€,
- Les moteurs de l'usine CHO Morcenx pour 2 766 K€.

Au cours de l'année, le Groupe a investi 4 075 K€ en immobilisations corporelles, dont 2 651 K€ pour l'activité Traitement de l'Amiante (principalement réfection du four de traitement).

6.4 Participations dans des entreprises associées

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

	Quote part de détention	31/12/2017	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Variation de périmètre	31/12/2018
CHO Morcenx	35%	-6 820	-905	0	7 726	0
Total		-6 820	-905	0	7 726	0

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période dans CHO Morcenx et le changement de méthode pour la comptabilisation selon la méthode de l'intégration globale.

Les mouvements de la période sont donc constitués de :

- Une perte de 905 K€ correspondant à la quote-part du résultat du 1^{er} trimestre 2018 (35%),
- Et la variation de périmètre par changement de méthode qui constitue donc un profit de cession de 7 726 K€ pour le groupe.

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus aucune entité consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

6.5 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2018			31/12/2017			Variation nette
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 326	-102	1 224	1 545	-101	1 444	-220
Stocks - en-cours de production	159	-159	0	153	0	153	-153
Stocks -pds finis et intermédiaires	528	-526	2	528	-526	2	0
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0	0
Liaison neutral. profits IG s/ stocks	0		0	0		0	0
Total	2 013	-787	1 226	2 226	-627	1 599	-373

La valeur nette du stock passe de 1 599 K€ au 31 décembre 2017 à 1 226 K€ au 31 décembre 2018, ce qui représente une variation de -373 K€.

6.6 Actifs financiers

Actifs financiers	31/12/2018			31/12/2017			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Titres de participation	1	0	1	1	0	1	0
Prêts, cautionnements et autres créances	2 934	0	2 934	2 762	0	2 762	171
Total autres actifs financiers non courants	2 935	0	2 935	2 763	0	2 763	171
Clients et comptes rattachés	3 303	-442	2 861	8 906	-2 524	6 383	-3 522
Total client et comptes rattachés	3 409	-442	2 967	8 906	-2 524	6 383	-3 416
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	450	0	450	611	0	611	-160
Créances sur personnel & org. sociaux	18	0	18	17	0	17	1
Créances fiscales - hors IS	5 598	0	5 598	5 327	0	5 327	270
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	6 066	0	6 066	5 955	0	5 955	111
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	39	0	39	7 813	0	7 813	-7 774
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1 229	0	1 229	1 801	-17	1 784	-555
Charges constatées d'avance et charges à répartir	158	0	158	210	0	210	-52
VMP - Autres placements	88	-78	10	696	-91	605	-595
Total autres actifs courants	1 515	-78	1 437	10 520	-107	10 412	-8 976
VMP - Equivalents de trésorerie	0		0	0	0	0	0
Disponibilités	3 966	0	3 966	5 162	0	5 162	-1 196
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 966	0	3 966	5 162	0	5 162	-1 196

6.6.1. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

6.6.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont incluses dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

6.6.3. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	1	0	1					1
Prêts, cautionnements et autres créances	2 934	0	2 934					2 934
Total autres actifs financiers non courants	2 935	0	2 935					2 935

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Il s'agit principalement :

- D'un dépôt rémunéré de 1 200 K€ dans la SCIG en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx,
- Des garanties financières pour l'usine d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 1 052 K€ en progression de 171 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitante de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 août 2014, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 1 547 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€,
- Des garanties EDF et ENGIE pour un total de 216 K€.

6.6.4. Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Variation
Clients et comptes rattachés	3 303	-442	2 861	8 906	-2 524	6 383	-3 522
Total client et comptes rattachés	3 303	-442	2 861	8 906	-2 524	6 383	-3 522

Le poste client connaît une forte diminution qui s'explique principalement par la présence en N-1 d'une facturation par CHO Power et Chopex à CHO Morcenx du solde du contrat EPC ainsi que de la phase de ramp-up de l'usine, ce qui avait provoqué un accroissement des créances clients de 2 545 K€, dont une partie avait été provisionnée.

	31/12/2018	31/12/2017
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-2 524	-1 891
Dotations	-286	-673
changement de périmètre	2 269	
Reprises	100	40
Dépréciation des comptes client à la clôture	-442	-2 524

L'ensemble des comptes clients au 31 décembre 2018 est à échéance moins d'un an.

Par ailleurs, depuis le mois de février 2016 le groupe a souscrit un contrat d'affacturage pour le secteur Traitement de l'Amiante. L'analyse des termes du contrat a conduit à ne pas décomptabiliser les créances cédées. Au titre de ce contrat, le groupe a cédé ses créances clients pour un montant de 1 574 K€, duquel un fonds de garantie de 484 K€ a été retenu. En contrepartie, le groupe a bénéficié d'une avance de trésorerie de 1 090 K€ (une dette du même montant a été enregistrée en Note 6.8-Affacturage)

6.6.5. Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	450	0	450	611	0	611	-160
Créances sur personnel & org. sociaux	18	0	18	17	0	17	1
Créances fiscales - hors IS	5 598	0	5 598	5 327	0	5 327	270
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	6 066	0	6 066	5 955	0	5 955	111

Les autres créances opérationnelles sont globalement stables, et sont principalement constituées de :

- Créances liées au Crédit Impôt recherche (CIR) et CICE à recevoir, pour un total de 272 K€,
- Des créances liées aux écritures de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif).

6.6.6. Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Variation
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	39	0	39	7 813	0	7 813	-7 774
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1 229	0	1 229	1 801	-17	1 784	-555
Charges constatées d'avance et charges à répartir	158	0	158	210	0	210	-52
VMP - Autres placements	88	-78	10	696	-91	605	-595
Total autres actifs courants	1 515	-78	1 437	10 520	-107	10 412	-8 976

Le poste « **Prêts, cautionnements et autres créances** » comprenait au 31 décembre 2017 essentiellement le compte séquestre versé dans le cadre du contrat EPC pour un montant de 7 630 K€ brut. Suite au changement de méthode de consolidation de l'entité CHO Morcenx et à la fin du contrat EPC, ce montant n'a plus lieu d'être en consolidation.

Le poste « **Autres créances** » est principalement composé :

- De la dernière tranche de paiement par CMI de la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 700 K€ nets (payables au plus tard fin 2018). Compte tenu d'un report de la garantie d'actif et de passif, cette créance n'a pu être encaissée fin 2018,
- Des fonds de garantie et de réserves liés au contrat d'affacturage pour un montant de 484 K€ au 31 décembre 2018, en application de réserves sur les créances cédées.

Les VMP incluaient notamment au 31 décembre 2017, 610 K€ de portefeuille titres gagé en garantie de deux cautions bancaires émises en faveur d'un client.

6.7 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31/12/2018			31/12/2017			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	3 966		3 966	5 162		5 162	-1 196
Équivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
Total Trésorerie - actif	3 966	0	3 966	5 162	0	5 162	-1 196
Concours bancaires courants	5		5	4		4	2
Total Trésorerie nette	3 960		3 960	5 158		5 158	-1 198

Au 31 décembre 2018, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires et de valeurs mobilières liquides.

La variation de la trésorerie nette de -1 198 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en note 5. *Tableau de flux de trésorerie.*

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -12 876 K€ correspondant principalement aux dépenses de mise en route de l'usine de CHO Morcenx, engagées à la fois par CHO Power pour les modifications de process et par Chopex pour les dépenses de mise en service (-12 042 K€) mais aussi par Europlasma pour -2 106 K€, en dépit d'un flux positif (+ 1 271 K€) pour Inertam,
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -1 136 K€ (voir Note 6.3 principalement sur les immobilisations corporelles),

- Un flux lié aux activités de financement de 12 814 K€ principalement expliqué par des augmentations en capital en direct ou par émission d'emprunt obligataire converti sous un très court délai (voir Note 6.6.3-Autres actifs financiers non courant).

6.8 Affacturage

Le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage ayant produit ses effets à compter du 1^{er} semestre 2016. Les positions du factor au 31 décembre 2018 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
En-cours clients cédé au factor	1 575	2 360	-786
Retenues et dépôt de garantie	484	1 322	-838
Avance de trésorerie reçue	1 091	1 038	53

Le Groupe a retenu le traitement comptable suivant :

- Augmentation des créances clients à hauteur de l'avance de trésorerie nette consentie par la société d'affacturage à l'actif et
- Constatation d'une dette financière pour le même montant au passif.

6.9 Dettes financières

- Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Autres méthodes d'évaluation des dettes financières.

Dans certains cas, le Groupe peut être amené à comptabiliser des dettes en appliquant une méthode différente du coût amorti. La méthode est alors expliquée en lien avec l'instrument concerné.

6.9.1. Dettes financières par devise et taux

	31/12/2018	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	3 202	3 202	0	0	3 202	0
Autres emprunts et dettes assimilées	20 057	20 057	0		20 057	0
Intérêts courus non échus > 1 an	0	0	0		0	0
Total Dettes financières non courantes	23 259	23 259	0	0	23 259	0
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	4 543	4 543	0		4 543	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	882	882	0	0	882	0
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	21	21	0	0	21	0
Avance du Factor	1 090	1 090			1 090	
Intérêts courus sur emprunts	2 427	2 427	0	0	2 427	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	5	0	0	5	0
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	8 969	8 969	0	0	8 969	0
Total dettes financières	32 228	32 228	0	0	32 228	0

6.9.2. Emprunt obligataire émis en 2015

	31/12/2017	Variation	émission	charge d'intérêts	remboursement	Conversion	31/12/2018
Composante capitaux propres	176	0	0	0	0	0	176
Composante Dette	4 543	0	0	0	0	0	4 543
Intérêts courus non échus	933	0	0	439	0	0	1372
Sous-total dette financière	5 476	0	0	439	0	0	5 915
Total Emprunt obligataire	5 652	0	0	439	0	0	6 091

Lors de la réunion du 8 décembre 2015, le Conseil d'Administration, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 (10^{ème} résolution à caractère extraordinaire), a décidé de l'émission des OCPP, et délégué sa mise en œuvre au Directeur Général.

Ce placement privé donne lieu à l'émission de 4 724 954 obligations convertibles pouvant donner droit en cas de conversion à 4 724 954 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € ainsi qu'à un maximum de 850 492 actions au titre des intérêts.

Le prix d'émission unitaire des OCPP a été fixé à 1,06 €. Chaque OCPP donne ainsi droit à une action ordinaire nouvelle au prix de conversion de 1,06 €.

La durée de l'emprunt obligataire est de 3 ans et le taux nominal a été fixé à 6% l'an.

Les OCPP sont convertibles à tout moment à l'initiative des porteurs d'OCPP, par tranche minimale de 100 K€. Dans ce cas le montant des intérêts dus à la date de conversion sera payé en actions sur la base du prix de conversion.

La conversion pourra intervenir à l'initiative de l'émetteur si la valeur moyenne pondérée par les volumes d'une action ordinaire de la société, calculé sur les 20 derniers jours de bourse consécutifs précédant la demande de conversion, est supérieure à 130% du Prix de Conversion.

Les OCPP n'ont pas fait l'objet de demande d'admission sur un marché boursier quelconque, réglementé ou non.

Les emprunts obligataires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 qui préconise de comptabiliser l'emprunt obligataire séparément en deux composantes :

- Une composante « dette » évaluée à la juste valeur (voir ci-dessous) ;
- Une composante « capitaux propres », correspondant à la différence entre la valeur nominale de l'emprunt émis et la composante dette.

La juste valeur de la composante dette correspond à la valeur actualisée des cash-flow futurs (coupons et valeur de remboursement), sur la base d'un taux de marché d'un passif analogue (dette non assortie d'une possibilité de conversion en actions), ce passif pouvant être une dette souscrite auprès de parties liées si elle correspond à la notion de passif analogue.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'instrument financier (frais d'émission notamment) sont affectés aux composantes dettes et capitaux propres au prorata de la répartition de la valeur de l'émission.

Cet emprunt échu en décembre 2018 n'a pu être remboursé à terme et a été intégré dans le plan de redressement judiciaire. Dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, Zigi Capital a convenu avec les porteurs d'OCPP (les « Obligataires ») de racheter la créance obligataire déclarée auprès du mandataire judiciaire en vue de la convertir en actions Europlasma dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créances. Ceci a été réalisé le 08 août 2019.

6.9.3. Financement obligataire flexible

Europlasma a conclu le 9 février 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, un contrat de financement par Bons d'Emissions d'Obligations Convertibles en Actions (BEOCA). Il a été émis 4 BEOCA, dont l'exercice de chacun d'eux permet de souscrire 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000€, à taux d'intérêt de 0%, représentant un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 800 OCA et à l'encaissement par la Société de 8 millions d'euros.

Le renouvellement de ce financement a été signé le 17 juillet 2018 pour un montant nominal total de 8 millions d'euros.

Au cours du 2nd semestre 2018, 3 des 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 600 OCA et à l'encaissement par la Société de 6 millions d'euros.

	31/12/2017	Emission	Conversion	Comptabilisation initiale Juste valeur	Variation JV par le Résultat	Exercice BSA	31/12/2018
<i>Composante capitaux propres</i>	14 541	0	0	0	0	0	14 541
Composante Dette	0	0	0	0	0	0	0
Juste valeur - Passif financier	184	0	0	0	-180	0	4
Sous-total dette financière	184	0	0	0	-180	0	4
Total Emprunt obligataire	14 725	0	0	0	-180	0	14 545

Au 31 décembre 2018, l'actualisation de la juste valeur des BSA 2 non exercés a mis en évidence une diminution du passif financier à hauteur de 180 K€, se traduisant par la comptabilisation d'un produit financier pour ce montant.

L'évolution de la juste valeur s'analyse de la façon suivante :

Instrument	Échéance	Nombre couvert	Comptabilisation initiale par les réserves	31/12/2018	31/12/2017	Variation en résultat	Variation en réserves
BSA 2 Tranche 1	20/07/2019	1 851 852	204	0	5	-4,6	
BSA 2 Tranche 2	01/09/2019	1 000 000	66	0	4	-3,9	
BSA 2 Tranche 3	01/09/2019	1 162 790	73	0	5	-4,5	
BSA 2 Tranche 4	23/10/2019	1 612 903	103	0	29	-28,9	
BSA 2 Tranche 10	15/05/2020	1 142 858	53	0	22	-22	
BSA 2 Tranche 11	29/05/2020	1 212 122	53	0,2	27	-26,5	
BSA 2 Tranche 12	12/06/2020	1 250 000	67	0,4	31	-30,5	
BSA 2 Tranche 13	02/07/2020	1 052 631	51	0,3	23	-22,4	
BSA 2 Tranche 14	24/07/2020	1 333 333	60	2,8	40	-37,1	
BSA 2 en circulation au 31/12/17		11 618 489	730	4	184	-180	0
Total des BSA 2 exercés sur la période (1)		0	0	0	0	0	0
Total des BSA 2 en circulation au 31/12/2018		11 618 489	730	4	184	-180	0

6.9.4. Echéances des dettes financières

	31/12/2018	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	3 202		663	692	722	1 125
Autres emprunts et dettes assimilées	20 057		57	0	0	20 000
Intérêts courus non échus > 1 an	0		0	0	0	0
Total Dettes financières non courantes	23 259	0	720	692	722	21 125
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	4 543	4 543				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	882	882				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	21	21				
Avance du factor	1 091	1 091				
Intérêts courus sur emprunts	2 427	2 427				
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	5				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	8 969	8 969	0	0	0	0
Total dettes financières	32 228	8 969	720	692	722	21 125

6.9.5. Variation des dettes financières

	31/12/2017	Emission d'emprunt	Remboursement	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2018
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	4 084	0	0	0	-882	3 202
Autres emprunts et dettes assimilées	6 916	0	0	13 276	-135	20 057
Intérêts courus non échus > 1 an	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières non courantes	11 001	0	0	13 276	-1 017	23 259
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	4 543	0	0	0	0	4 543
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	1 131	0	-1 131	0	882	882
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	112	0	-226		135	21
Avance du factor	1 038	0	53	0	0	1 091
Intérêts courus sur emprunts	1 008	1 460	-41	0	0	2 427
Concours bancaires (trésorerie passive)	4	2	0	0	0	5
Concours bancaires (dettes)	0	0		0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0		0	0	0
Total Dettes financières courantes	7 836	1 461	-1 346	0	1 017	8 969
Total dettes financières	18 837	1 461	-1 346	13 276	0	32 228

Les dettes financières sont en progression forte de 13 391 K€, passant ainsi de 18 837 K€ au 31 décembre 2017 à 32 228 K€ au 31 décembre 2018. Cette variation provient principalement de :

- La variation de périmètre représentant le net entre la dette logée chez CHO Morcenx pour financer l'usine à hauteur de 20 000 K€ et l'annulation de la dette qu'avait le groupe envers CHO Morcenx pour 6 724 K€ à présent annulée dans le périmètre de consolidation,
- Les remboursements d'emprunts pour 1 304 K€ (hors diminution des intérêts courus) correspondant au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG (581 K€), et également ceux souscrits par Inertam auprès d'OSEO (550 K€) et l'augmentation de l'avance nette du factor pour 53 K€,
- La variation des intérêts courus non échus, notamment sur les obligations convertibles, pour un montant de 439 K€, et aussi sur l'emprunt GOTTEX de CHO Morcenx pour un montant de 917 K€.

Ainsi, au 31 décembre 2018 les dettes financières d'un montant de 32 334 K€ se décomposent principalement comme suit :

- 20 000 K€ au titre de l'emprunt finançant l'usine CHO Morcenx (hors immobilier),
- 3 814 K€ au titre de l'emprunt finançant le bâtiment de CHO Morcenx,
- 4 543 K€ au titre de l'emprunt obligataire convertible en actions,
- 2 427 K€ d'intérêts courus et concours bancaires, notamment 1 372 K€ au titre des obligations convertibles et 917 K€ pour l'emprunt CHO Morcenx,
- 1 091 K€ d'avance du Factor.

Le total des émissions d'emprunts de (hors intérêts courus) s'élève à 2 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Emission d'emprunts** ».

Le total des remboursements d'emprunts de 1 346 K€ minoré des intérêts courus de 41 K€ s'élève à 1 304 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Remboursements d'emprunts** ».

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	32 228	18 837	13 392
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 966	5 162	-1 196
Endettement net	28 263	13 675	14 588

6.10 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

Engagement actuariel	engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
Engagement futur	indemnités de base x droits acquis
Indemnités de base	ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite
Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite	espérance de vie x probabilités de non départ
Espérance de vie	probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
Probabilité de non départ	$(1-0,1)^{\wedge}$ nombre d'années avant retraite
Coefficient d'ancienneté / durée totale	$(N\text{-date entrée}) /$ ancienneté à 65 ans

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Avantages du personnel non courants	571	573	-1

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	573
Coût des services rendus +	136
Coût financier +	16
Gain et perte actuariels +	-153
Engagement à la clôture	571

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,57%	1,30%
Table retenue	Insee 2018	Insee 2017
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.11 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2017	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de Périmètre	31/12/2018
Provisions pour garanties	400	29	-100	0	0	329
Autres provisions pour risques	6 874	0	-6 664	0	0	210
Autres provisions pour charges	717	492	-635	0	0	573
Autres provisions pour charges - part < 1 an	178	125	-99	-56	0	148
Total provisions courantes	8 169	645	-7 498	-56	0	1 260

Les provisions sont essentiellement constituées de :

▪ **Provisions pour garantie :**

Les contrats à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée au client. Une provision est enregistrée pour 329 K€ au 31 décembre 2018 contre 400 K€ au 31 décembre 2017.

▪ **Provisions pour risques :**

Les provisions pour risques comprennent une provision de 210 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif liée à la cession du sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013 et notamment dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne.

▪ **Provisions pour charges :**

Les provisions pour charges (721 K€) comprennent pour l'essentiel :

- 136 K€ de provisions pour grosses réparations dont l'objet est de lisser les dépenses de réfection des réfractaires du four Inertam sur la durée de vie de ce dernier,
- 437 K€ de provision en vue d'une opération d'élimination du vitrifiat pollué chez Inertam (345 K€ au 31 décembre 2017),
- 55 K€ correspondant à la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la direction du Groupe,
- 93 K€ de provision constituée des coûts de retraitement des réfidis (suies) et de déchets divers (mâchefers, refus de tri) restant à éliminer sur Chopex.

6.12 Autres passifs financiers et courants

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	2	183	-181
Autres dettes - part à plus d'un an	108	108	0
Total Autres passifs financiers non courants	110	291	-181
Dettes fournisseurs	5 983	4 113	1 869
Total Comptes fournisseurs et rattachés	5 983	4 113	1 869
Clients - Avances et acomptes reçus	315	462	-148
Dettes sociales	1 948	2 168	-220
Dettes fiscales	4 987	5 577	-589
Autres dettes	172	444	-272
Total autres dettes opérationnelles	7 422	8 651	-1 229
Dettes s/ acquis. d'actifs	2 039	149	1 890
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	16 445	13 712	2 733
Total autres passifs courants	18 484	13 861	4 622

6.12.1. Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par la comptabilisation de l'emprunt obligataire flexible comme décrit dans le *Note 6.9.3- Emprunt obligataire flexible*.

Le montant de 108 K€ en autres dettes correspond au montant des dettes dues par les SPV CHO Tiper et CHO Locminé au partenaire financier des projets.

6.12.2. Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont en progression de 1 869 K€ par rapport au 31 décembre 2017, pour s'établir à 5 983 K€, notamment au niveau de l'entité Inertam (+808 K€), de l'impact du changement de périmètre et la présence de 677 K€ de dettes fournisseurs CHO Morcenx.

6.12.3. Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

La diminution des dettes sociales s'explique par l'apurement de certaines dettes sociales relatives à 2016 qui avaient été échelonnées.

La diminution des dettes fiscales s'explique par des dettes de TVA en baisse.

6.12.4. Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont en forte hausse (variation de 2 733 K€) ; principalement pour les raisons suivantes :

- Une hausse de 3 262 K€ des produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé en partie avant le traitement. Ce poste passe de 12 385 K€ au 31 décembre 2017 à 15 649 K€ au 31 décembre 2018, lié à un rythme de production inférieur au niveau attendu, et à la constatation d'un surplus de stock d'amiante à traiter pour 2 182 K€,
- Une diminution de 293 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions d'investissement (y compris CIR neutralisé) restant à étaler qui s'élève à 640 K€ contre 933 K€ au 31 décembre 2017. Cette reprise importante s'explique notamment par une reprise en ligne avec l'amortissement accéléré de certaines immobilisations constaté en 2018 (voir note 6.3-sur les immobilisations corporelles et incorporelles),
- Une diminution de 194 K€ sur les produits constatés d'avance du secteur Solution Plasma pour s'établir à 4 K€.

6.12.5. Contrats long terme

Les actifs et passifs relatifs aux contrats long termes sont respectivement compris au sein des créances clients et des autres passifs courants.

Les impacts au compte de résultat pour les activités concernées sont les suivants :

Eléments au P&L	2018	2017
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	1 098	3 004
Chiffre d'affaires à l'avancement - total des contrats en cours	6 577	6 542

Les soldes bilan sont les suivants :

Eléments du Bilan	31/12/2017	31/12/2017
Créances clients	480	130
Avances reçues	0	-39
Retenues	0	1 773
Contrats long termes - actif dû par les clients	0	857
Contrats long termes - passif dû aux clients	-4	-198
Net	-4	659
<i>Dont inclus dans le poste clients</i>	0	857
<i>Dont inclus dans le poste Provision pour perte</i>	0	0
<i>Dont inclus dans le poste Produits constatés d'avance</i>	-4	-198

6.13 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Actifs d'impôts différés	0	419	-419
Passifs d'impôts différés	0	-115	115
Total impôts différés	0	304	-304
Actifs d'impôts courants	0	0	0
Dette d'impôts courants	0	0	0
Total impôts courants	0	0	0

Les impôts différés sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

6.13.1. Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

Compte tenu des déficits fiscaux existants et des perspectives à venir, il a été décidé de passer en perte l'intégralité des impôts différés antérieurs.

6.13.2. Echéances des impôts différés

Non applicable compte tenu de l'absence d'impôt différé comptabilisé au 31 décembre 2018.

6.13.3. Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 44 355 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

Entité	au 31/12/18	au 31/12/17
	IDA sur déficits fiscaux non activé	IDA sur déficits fiscaux non activé
Europlasma	12 179	9 649
Inertam	5 983	4 194
CHO Power	12 899	12 629
CHOPEX	2 422	2 007
CHO Morcenx	9 878	
Financière GEE	440	436
Autres entités	554	13
Total	44 355	28 929

6.14 Capitaux propres

6.14.1. Composition du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social d'Europlasma est composé de 284 476 004 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune :

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions ordinaires	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions de préférences			
Total	284 476 004	152 965 744	131 510 260

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'action moyen	201 000 097	136 384 557	64 615 540

Le capital de la Société qui était composé de 152 965 744 actions au 1er janvier 2018, a été augmenté de 131 510 260 actions courant 2018 pour le faire ressortir à 284 476 004 actions au 31 décembre 2018.

Les augmentations de capital découlent :

- De la conversion des 1 432 OCA ayant donné lieu à l'émission de 111 110 635 actions ;
- De la compensation par l'émission de 19 046 429 actions d'une créance de 1 904 642,90 euros correspondant au différentiel entre la valeur nominale de l'action (0,10€) et le cours de l'action lors de la conversion des OCA ;
- De l'exercice des BSAR (B ; C) ayant donné lieu à l'émission de 92 831 actions ;
- De l'émission de 1 260 392 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises
- Régularisation suite au PV du 2 novembre 2017 pour 27 actions (impact de 2.70€).

6.14.2. Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	324 000	200 819	123 181
Valorisation en K€	21	38	-17
Montant de trésorerie du contrat de liquidité en K€	5	15	-10

6.14.3. Actions en dilution

- Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2018

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions ordinaires	284 476 004	152 965 744	131 510 260
Nombre d'actions de préférences			
Total	284 476 004	152 965 744	131 510 260

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions à la clôture	284 476 004	152 965 744	131 510 260
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>105 725 013</i>	<i>86 295 166</i>	<i>19 429 847</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	840 000	1 317 392	-477 392
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	16 921 058	16 923 034	-1 976
- BSAR C	37 895 927	37 986 712	-90 785
- OCPP (équivalent nominal de l'emprunt)	4 724 954	4 724 954	0
- OCPP (équivalent intérêts de l'emprunt)	850 492	850 492	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	11 618 489	11 618 489	0
- BEOCA ROUND 2	20 000 000		20 000 000
Nombre d'actions dilués à la clôture	390 201 017	239 260 910	150 940 107
Taux de dilution	37,2%	56,4%	

▪ Sur le nombre moyen d'actions en 2018

	31/12/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'action moyen	201 000 097	136 384 557	64 615 540
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>105 725 013</i>	<i>86 295 166</i>	<i>19 429 847</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	840 000	1 317 392	-477 392
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	16 921 058	16 923 034	-1 976
- BSAR C	37 895 927	37 986 712	-90 785
- OCPP (équivalent nominal de l'emprunt)	4 724 954	4 724 954	0
- OCPP (équivalent intérêts de l'emprunt)	850 492	850 492	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	11 618 489	11 618 489	0
- BEOCA ROUND 2	20 000 000		20 000 000
Nombre moyen d'action dilué	306 725 110	222 679 723	84 045 387
Taux de dilution	52,6%	63,3%	

6.14.4. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai. Des attributions gratuites d'actions ont été accordées aux mandataires (cf note 11- Transactions avec des parties liées).

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2018 :

Désignation de l'attribution	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2017	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2018	Actions créées par le CA au cours de 2018	Actions attribuées en 2018	Actions perdues en 2018	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2018
Attribution du 01/02/17	637 392	-	637 392	-	-	-
Attribution du 01/03/17	223 000	-	223 000	-	-	-
Attribution du 14/12/16	428 085	-	428 085	-	-	-
Attribution du 17/04/18	-	-	-	180 000	-	180 000
Attribution du 21/02/18	-	-	-	575 000	-	575 000
Attribution du 28/01/14	300 000	-	300 000	-	-	-
Plan de fidélité n°4	150 000	104 000	-	47 000	8 000	85 000
	1 738 477 *	104 000	1 568 477	802 000	8 000	840 000

* Note: L'écart indiqué entre 1 738 477 actions dans ce tableau et le nombre de 1 317 392 actions indiquées en tableau 3.9.4 correspond à un décalage temporaire de présentation car les actions étaient acquises fin 2017 et le CA a créé les titres correspondants en janvier 2018.

Les montants comptabilisés au titre des actions gratuites au cours de la période sont les suivants :

en K€	En capitaux propres au 31/12/2017	En charge en 2018	En capitaux propres au 31/12/2018
En résultat et report à nouveau	-3 076	-39	-3 115
En réserves	3 076	39	3 115

Le Groupe a décidé de valoriser les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'acquisition effective des actions. La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le cours moyen pondéré utilisé en 2018 pour la valorisation du coût d'attribution gratuite d'actions est de 0,23 euros.

Concernant la Présidence et la direction générale, il n'a pas été attribué d'actions gratuites au titre de l'exercice 2018.

6.14.5. Intérêts minoritaires

	31/12/2017	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2018
CHO Locmine	-9	0	-2	-2	0	-13
CHO Morcenx	0	0	-6 783	-5 287	0	-12 070
CHO Power	0	0	1 387	6 736	0	8 123
CHOPEX	0	0	-243	-1 542	0	-1 784
CHO Tiper	-15	0	-1 155	-3	0	-1 174
FIG	55	0	0	0	0	55
SCI G	0	0	-11	-6	0	-17
Total	31	0	-6 807	-104	0	-6 880

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- Les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- Le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Les principaux contrats du Groupe ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces contrats dits à long terme selon la méthode de l'avancement prescrite par la norme IAS 11 pour les contrats de construction et selon la norme IAS 18 pour les prestations de service.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets en mesurant le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés pour la réalisation du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat. Ils incluent les charges financières encourues au titre de la réalisation du contrat. Le chiffre d'affaires facturé en excès de l'avancement du chiffre d'affaires est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés. Les produits financiers obtenus en raison de modalités contractuelles de facturation particulièrement favorables sont inclus dans les produits afférents au contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être mesuré de façon fiable, les coûts sont enregistrés en charges de l'exercice pendant lequel ils sont supportés et les produits sont reconnus dans la limite des coûts supportés.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison estimé est négatif, la perte est immédiatement constatée en résultat par le biais d'une provision pour perte à terminaison.

- Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

- Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2018	2017	Variation
Production vendue de biens	849	2 101	-1 252
Production vendue de services	10 440	11 032	-592
Ventes de marchandises	5	0	5
Total	11 295	13 134	-1 838

	2018	2017	Variation
Europe	10 948	12 987	-2 039
Amérique	60	0	60
Asie	287	147	140
Afrique	0	0	0
Océanie	0	0	0
Total	11 295	13 134	-1 839

Le chiffre d'affaires consolidé 2018 s'établit à 11 295 K€ contre 13 134 K€ en 2017 soit une diminution de 14%. Cette diminution s'explique principalement par le secteur énergies renouvelables qui voit son chiffre d'affaires s'établir à 2 195 K€, en diminution de 2 161 K€, notamment en raison de la fin du contrat EPC en 2018, et du changement de périmètre avec l'intégration globale du CHO Morcenx à compter du 31 mars 2018 (et donc l'annulation du chiffre d'affaires réalisé avec CHO Morcenx).

7.2 Autres produits d'exploitation

▪ Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

▪ Evolution des autres produits d'exploitation

	2018	2017	Variation
Production immobilisée	2 679	2 441	238
Production stockée	6	-8	14
Subventions d'exploitation	543	433	110
Autres produits	20	27	-8
Transferts de charges d'exploitation	49	647	-598
Total	3 298	3 541	-243

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée, correspondant notamment à la réfection du four de traitement d'amiante (2 213 K€) et des autres travaux sur le site d'Inertam (407 K€),
- Des subventions d'investissement accordées dans le cadre du projet Morcenx ou d'autres projets de R&D et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche.

En 2107, le transfert de charges pour CHO Power 250 K€ correspondait à la location des moteurs à CHO Morcenx (depuis vendus à CHO Morcenx)

7.3 Achats consommés et charges externes

▪ Achats consommés

	2018	2017	Variation
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	-1 247	-1 317	70
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	-218	334	-552
Autres achats	-9 441	-7 390	-2 051
Achats de marchandises	0	0	0
Total	-10 907	-8 373	-2 534

▪ Charges externes

	2018	2017	Variation
Locations et charges locatives	-1 010	-816	-195
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 302	-1 818	-484
Autres charges externes	-4 770	-4 057	-713
Total	-8 082	-6 690	-1 391

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif en ETP moyen *	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cadres	48	46	2
Agents de maîtrise et techniciens	39	36	3
Employés	31	32	-1
Ouvriers	0	0	0
Personnel mis à la disposition de l'ent.	2	2	0
Total	120	116	4

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2. Charges de personnel

	2018	2017	Variation
Rémunérations du personnel	-5 421	-5 025	-396
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 458	-2 338	-121
Autres charges de personnel	-177	-414	237
Participation des salariés	.0	0	0
Total	-8 056	-7 777	-280

La progression des charges de personnel s'explique principalement par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1- Effectif moyen par catégorie d'employés).

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

	2018	2017	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-38 102	-2 729	-35 373
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-770	-89	-682
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	6 896	-2 633	9 529
Dotations nettes aux engagements de retraite	-152	-71	-81
Dotations nettes aux charges à répartir	0	-266	266
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	-317	-610	293
Total	-32 446	-6 398	-26 047

L'augmentation des dotations s'explique principalement par :

- Une dotation exceptionnelle sur les immobilisations corporelles et incorporelles, et notamment 31 365 K€ pour les installations et le bâtiment de l'usine CHO Morcenx, comme expliqué dans la note 6.3- Immobilisations corporelles,
- Une reprise de la provision pour 6 664 K€ chez CHO Power de la provision constituée pour faire face à la fin des coûts du contrat EPC.

7.6 Impôt et taxes

	2018	2017	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	0	-11	11
Autres impôts et taxes	-433	-380	-53
Total	-433	-390	-43

Les impôts et taxes, comme en 2017, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises).

7.7 Autres charges et produits opérationnels non courants

	2018	2017	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-6	-862	856
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	38	220	-182
Autres charges non courantes	-18 480	-31	-18 450
Autres produits non courants	7 846	34	7 813
Dépréciations et provisions	0	998	-998
Total	-10 602	359	-10 961

Le résultat opérationnel non courant en 2018 est composé principalement des charges suivantes :

- Impact de l'intégration de CHO Morcenx selon la méthode de l'intégration globale comme expliqué dans la *note 5.2-Variation de périmètre durant l'exercice* avec :
 - Un impact négatif de 15 819 K€ représentant la Valeur nette comptable conso de la participation CHO Morcenx avant prise de contrôle,
 - Un profit lié à la sortie des titres mis en équivalence pour un montant de 7 726 K€
- Le constat d'un produit constaté d'avance exceptionnel chez Inertam pour un montant de 2 182 K€ (cf *note 3.3-Corrections d'erreurs*).

7.8 Résultat financier

▪ Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

▪ Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

	2018	2107	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	30	13	17
Coût de l'endettement financier brut	-3 580	-793	-2 787
Coût de l'endettement financier net	-3 550	-780	-2 770
<hr/>			
Perte et gains de change	0	0	0
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	1	295	-294
Autres charges financières	-34	-604	571
Autres produits financiers	199	225	-26
Résultat financier	-3 384	-864	2520

Le résultat financier 2018 est une perte de 3 384 K€ en forte dégradation principalement expliquée par une charge d'intérêt de 3 580 K€ représentant principalement les intérêts suivants :

- Emprunt Gottex lié à l'usine CHO Morcenx : 934 K€
- De la compensation en action effectuée au profit de la société ABO en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 1 913 K€ ;
- Des intérêts sur le contrat d'OCP pour un montant de 439 K€.

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

▪ Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2018	2017	Variation
Impôts différés	-304	54	-358
Impôt exigible	-34	-24	-10
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	-338	31	-369

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices.

▪ Preuve d'impôts

	2 018	2017
Résultat net (100%)	-60 692	-21 838
Charge d'impôt	-338	31
Résultat net taxable	-60 354	-21 869
		0
Taux d'impôt normal	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique (A)	16 899	6 123
Différences temporaires	-10 996	198
Diff permanente CVAE	-42	18
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	14 988	-853
Incidences des distorsions social/fiscal (B)	3 949	-638
Incidence des écritures de conso. (C)	-100	-1 932
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	0	-4
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice	-19 937	-3 518
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	-1 149	0
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-21 086	-3 522
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	-338	31
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-338	31

NOTE 8. COMPTES PRO FORMA

Compte tenu du changement de périmètre intervenu en 2018 avec le changement de méthode d'intégration de l'entité CHO Morcenx de la mise en équivalence à l'intégration globale, nous présentons ci-dessous les impacts liés à ce changement de méthode en présentant des comptes consolidés groupes avec l'entité CHO Morcenx en intégration globale, y compris la prise en compte d'un actif incorporel de 5 942 K€ selon la méthode décrite précédemment.

8.1 Comptes pro forma au 31/12/2017 (Bilan)

Les principaux impacts bilan dans les comptes 31 décembre 2017 de l'intégration globale de CHO Morcenx sont les suivants :

- Entrée de l'usine CHO Morcenx pour un montant de 32 143 K€ et d'un actif incorporel pour 5 942 K€,
- Constat d'un impôt différé passif à hauteur de 3 892 K€ lié aux retraitements de consolidation, et d'un impôt différé actif représentant les pertes fiscales activées pour un montant équivalent,
- Annulation des soldes réciproques, ainsi que des provisions entre entreprises intégrées,
- Intégration de la dette financière logée chez CHO Morcenx et finançant l'usine.

en K€	31/12/2017 (réel)	Retraitements	31/12/2017 (pro-forma)
Goodwill	8	0	8
Autres immobilisations incorporelles	193	6 672	6 865
Immobilisations corporelles	13 341	32 143	45 484
Autres actifs financiers non courants	2 763	0	2 763
Impôts différés actifs	419	3 892	4 311
Actifs non courants	16 725	42 707	59 432
Stocks et en-cours	1 599	0	1 599
Clients et comptes rattachés	6 383	-3 192	3 191
Autres créances opérationnelles	5 955	668	6 623
Autres actifs courants	10 412	-7 624	2 788
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 162	96	5 258
Actifs courants	29 511	-10 052	19 459
Actif	46 237	32 655	78 892
Avantages du personnel non courants	573	0	573
Dettes financières non courantes	11 001	33 537	44 537
Impôts différés passifs	115	3 892	4 007
Participations dans les entreprises associées	6 820	-6 820	0
Autres passif financiers non courants	291	0	291
Passifs non courants	18 799	30 608	49 408
Provisions courantes	8 169	0	8 169
Dettes financières courantes	7 836	0	7 836
Fournisseurs et comptes rattachés	4 113	234	4 347
Autres dettes opérationnelles	8 651	23	8 674
Autres passifs courants	13 861	147	14 008
Passifs courants	42 631	404	43 035
Total Dettes	61 430	24 032	70 269

8.2 Comptes pro forma au 31/12/2017 (Compte de résultat)

Les principaux impacts P&L dans les comptes 31 décembre 2017 de l'intégration globale de CHO Morcenx sont les suivants :

- Annulation des produits et charges entre entreprises intégrées,
- Constat du chiffre d'affaires généré par CHO Morcenx sur la période et de ses charges propres,
- Annulation de la quote-part d'entreprise mise en équivalence.

en K€	31/12/2017 réel	retraitements	Pro-forma
Chiffre d'affaires	13 134	-2 514	10 620
Autres produits d'exploitation	3 541	0	3 541
Achats consommés	-8 373	0	-8 373
Charges externes	-6 690	-937	-7 627
Charges de personnel	-7 777	0	-7 777
Autres charges d'exploitation	-845	0	-845
Taxes	-390	-63	-453
Amortissements, dépréciations et provisions	-6 398	-15 627	-22 025
Résultat opérationnel courant	-13 800	-19 141	-32 941
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	-656	0	-656
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	359	0	359
Résultat opérationnel	-14 096	-19 141	-33 237
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	13	0	13
Cout de l'endettement financier brut	-793	-965	-1 758
Cout de l'endettement financier net	-780	-965	-1 745
Autres produits financiers	3 975	0	3 975
Autres charges financières	-4 060	2	-4 058
Résultat financier	-864	-963	-1 827
Impôt sur les bénéfices	31	-205	-174
Résultat net des sociétés intégrées	-14 930	-20 309	-35 239
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-6 908	8 906	1 998
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées	0	0	0
Résultat net de la période	-21 838	-11 403	-33 241

NOTE 9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

9.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	21 900	9 655
Hypothèques	3 814	4 395
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	2 492	14 028
Total	28 206	28 078

8.2.1. Engagements donnés liés à l'usine CHO Morcenx

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés liés à l'usine CHO Morcenx et au contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir. Les engagements sont en forte diminution car une partie concernait en 2017 les engagements donnés au profit de l'entité CHO Morcenx, à présent dans le périmètre de consolidation.

	31/12/2018	31/12/2017
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	21 200	8 955
Hypothèques	3 814	4 395
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	0	10 871
Total	25 308	24 221

Le nantissement du compte titre d'un montant de 1 200 K€ servant de garantie à l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx.

Le fonds de commerce de CHO Morcenx a été nanti en garantie du prêt reçu pour financer l'usine de 20.000 K€. Le nantissement cessera une fois le prêt remboursé.

Les engagements donnés dans le cadre du projet CHO Morcenx concernent principalement les hypothèques se référant à l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx pour un montant initial de 6 200 K€ et dont le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 3 814 K€ hors intérêts courus.

8.2.2. Autres engagements donnés

	31/12/2018	31/12/2017
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	700	700
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	2 492	3157
Total	3 192	3 857

Les engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- de la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-Groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - o de tout dommage encouru,
 - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
 - o de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018 et qui a été reporté en 2023 en raison du prolongement de la garantie de passif.

- de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des 2 usines à Morcenx :
 - o engagement de remise en état du site de Traitement de l'Amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
 - o engagement de mise en sécurité des sites pour 877 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- d'engagements donnés aux clients pour 540 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- d'engagements donnés aux fournisseurs pour 199 K€.

NOTE 10. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 3 secteurs. Le découpage de ces 3 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les changements suivants sont intervenus suite à l'intégration de l'entité CHO Morcenx dans le périmètre de consolidation en intégration globale :

- CHO Morcenx est intégré au secteur « Energies Renouvelables »
- SCI Gazéification, anciennement dans le secteur « Holding, Torches et Process » rejoint le secteur « Energies Renouvelables »

Nous présentons donc pour l'année 2018 le sectoriel réel et le sectoriel pro-forma tenant compte de ces modifications.

Les 3 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Holding, Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2018 aux entités légales Europlasma SA et FIG, holding détenant antérieurement le sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013.

- Traitement d'Amiante (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2018 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables (CHO)

Fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel repose sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspond en 2018 aux entités légales CHO Locminé SAS, CHO Power SAS, Chopex SAS, CHO Tiper SAS, CHO Morcenx SAS et l'entité SCI G précédemment dans le secteur Holding, Solutions Plasma.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la *note 7.1-Chiffre d'affaires*. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2018	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	110	38	26	174
Immobilisations corporelles	166	3 693	2 943	6 802
Autres actifs non courants	49	1 342	1 543	2 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 803	757	406	3 966
Total Actif	5 016	10 071	10 388	25 475
Dettes financières	6 115	1 269	24 844	32 228
CA	631	8 469	2 195	11 295
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	47	-2 565	-29 928	-32 446
Résultat opérationnel	-3 239	-5 219	-47 607	-56 065
EBITDA	-3 286	-2 651	-2 763	-8 700
Résultat net	-5 444	-5 507	-49 741	-60 692
Intérêt minoritaires	0	0	6 807	6 807
Résultat part groupe	-5 444	-5 507	-42 934	-53 885
31/12/2017 (pro-forma)	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	160	22	6 683	6 865
Immobilisations corporelles	149	3 649	41 686	45 484
Autres actifs non courants	69	1 394	5 611	7 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 883	402	2 972	5 258
Total Actif	4 905	10 466	63 520	78 891
Dettes financières	5 735	1 869	44 768	52 373
CA	969	7 434	2 216	10 620
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-424	-2 793	-18 808	-22 025
Résultat opérationnel	-3 005	-4 277	-25 955	-33 237
EBITDA	-2 631	-821	-14 354	-17 806
Résultat net	-3 709	-4 357	-25 175	-33 241

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées :

- Des sociétés mises en équivalence ;
- Des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation significative (notamment les entités CHO non consolidées) ;
- Des sociétés facturant des prestations de direction

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2018	2017
Ventes	1 577	4 952
Achats	0	4
Créances avec parties liées	12	13 029
Dettes avec parties liées	0	6 724
Garanties données aux parties liées	0	0
Garanties reçues des parties liées	0	0

La forte diminution s'explique par le changement de méthode de consolidation concernant CHO Morcenx.

NOTE 12. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'année 2018 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2018	Montants versés en 2017
Jetons de présence	50	60
Autres rémunérations		175
Total	50	235

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2018 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2018	Montants versés en 2017
Avantages du personnel à court terme	329	299
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	0	0
Paiement fondé sur les actions	0	217
Total	329	516

Le mandat du Directeur Général prévoit une indemnisation de 70% pendant 18 mois en cas de départ du Dirigeant à l'initiative du Conseil d'Administration. Cette clause contractuelle est partiellement couverte par la souscription d'une GSC garantissant une indemnisation à hauteur de 55% pendant 12 mois.

Europlasma a mis en place, depuis 2014, un contrat de retraite complémentaire, dit « Article 83 ». Ce contrat bénéficie au Directeur Général du Groupe. Les cotisations sont de 8%, dont 3% à la charge du cotisant.

Compte tenu du départ du directeur général en 2019, une somme brute de 120 K€ lui sera versée sur 12 mois à compter de juin 2019. Ces charges n'ont cependant pu être prises en compte dans les résultats 2018 et le seront en 2019.

Des attributions gratuites d'actions ont été réalisées en faveur de certains membres du Conseil d'Administration.

- 126 K€ d'attributions gratuites d'actions (valorisées au nominal de 0.1€).

NOTE 13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 018	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 017
Pwc	140	5	145	87	41	127
Deixis	146	3	149	102	45	148
E&Y	29		29			
Total	315	8	323	189	86	275

(1) Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

NOTE 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

13.1 Evénements Corporate

▪ Procédure collective

Le 23 octobre 2018, les commissaires aux comptes du Groupe Europlasma ont initié une procédure d'alerte sur la situation du Groupe et le risque de continuité d'exploitation.

Le Groupe Europlasma a déposé une déclaration de cessation des paiements le 22 janvier 2019 auprès du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan pour la société mère et plusieurs de ses filiales. A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 25 janvier 2019, le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan a rendu un jugement déclaratif de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fixant, dans le cadre de cette procédure, une période d'observation de 6 mois.

Pendant cette période d'observation, l'administrateur judiciaire et la direction du Groupe Europlasma ont travaillé de concert à la recherche de repreneurs des activités du Groupe.

▪ Plan de continuation

Le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a examiné le projet de plan de continuation présenté par la société Zigi Capital S.A. pour les sociétés du Groupe lors d'une audience qui s'est tenue le mardi 16 juillet 2019.

Le 2 août 2019 le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a validé le plan de continuation d'activité.

Ce plan prévoit de couvrir les besoins immédiats de trésorerie, de redéfinir un projet industriel pour le groupe, et de disposer des fonds nécessaires au financement pendant les trois prochaines années du programme d'investissements et du besoin en fonds de roulement.

La validation du plan de continuation, première étape du retournement du Groupe Europlasma, implique notamment :

- Le désintéressement des créanciers selon les modalités prévues dans le plan de continuation,
- La mise en œuvre d'un plan d'investissements en vue du redémarrage des usines de Morcenx.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a été recomposé comme suit: Monsieur Jérôme Garnache-Creuillet, Président-Directeur Général, Monsieur Pascal Gilbert, administrateur indépendant, Monsieur Laurent Collet-Billon, administrateur indépendant, et Monsieur Erik Martel, administrateur indépendant. Monsieur Jérôme Garnache-Creuillet, Monsieur Pascal Gilbert et Monsieur Laurent Collet-Billon ont été cooptés en remplacement, respectivement, de Monsieur Pierre Catlin, Monsieur Jean-Eric Petit et Monsieur Yann Le Doré, démissionnaires.

▪ Réactivation du programme de financement avec le Fonds en obligations convertibles en actions nouvelles (OCA)

Europlasma a réactivé la tranche 4 des bons d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) souscrits par le Fonds. Europlasma a ainsi émis 200 OCA au profit du Fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (le « Fonds »), en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 millions d'euros.

Les 200 OCA ont été converties en date du 26 juin 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles hors compensation.

Par suite, à ce jour, l'ensemble des bons d'émission d'OCA prévus par le contrat d'émission ont été exercés et l'intégralité des OCA ont été converties.

▪ Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital

Europlasma a conclu un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA » et ensemble, les « OCABSA ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Europlasma a ainsi émis 200 OCA au profit de Zigi Capital en date du 25 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 000 000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles.

- Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds

Europlasma a conclu un nouveau contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3 000 bons d'émission d'OCABSA (les « BEOCABSA ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30 000 000 d'euros. L'émission des BEOCABSA est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants.

Le contrat d'émission prévoit par ailleurs que le Fonds percevra une commission d'engagement d'un montant égal à 5% du montant de l'engagement, soit 1 500 000 euros. Cette commission d'engagement a été réglée par Europlasma par la remise de 15 000 000 d'actions ordinaires en date du 25 juin 2019 réalisée par l'intermédiaire d'une augmentation de capital par compensation de créance.

- Rachat créance obligataire

Aux termes d'un placement privé d'obligations convertibles en actions, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de cinq millions huit mille quatre cent cinquante-et-un euro et vingt-quatre centimes (5 008 451,24) (les « OCPP »). A la date d'échéance, soit le 17 décembre 2018, les OCPP n'ont pas été remboursées par la Société.

Dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, Zigi Capital a racheté la créance obligataire déclarée auprès du mandataire judiciaire en vue de la convertir en actions Europlasma dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créance.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 03 septembre 2019, Europlasma a procédé à l'émission de 46 478 821 actions par voie d'augmentation de capital par compensation avec la créance de 4 647 882,10 euros détenue par Zigi Capital.

13.2 Solutions plasma (Europlasma Industries)

Afin de redynamiser Europlasma SA, la nouvelle Direction travaille activement sur différents sujets:

- Optimisation de l'organisation interne des différents services supports et techniques ;
- Redéfinition de la stratégie du groupe, en prenant en compte notamment les aspects commerciaux et industriels évoqués avec les partenaires lors des discussions pour l'élaboration du plan de reprise ;
- Remise en état des outils industriels du groupe ;
- Recherche d'accords de partenariat avec de grands acteurs du secteur des déchets dangereux, en France et à l'international ;
- Sécurisation du financement des nouvelles activités.

Les discussions avec Arcelor Mittal sur le projet IGAR ont été reprises par la nouvelle direction du groupe.

Un accord avec Orano a été conclu en date du 5 septembre 2019.

13.3 Energies renouvelables (CHO Power et CHOPEX)

- Développement commercial

Le placement en redressement judiciaire de CHO Power SAS a considérablement impacté le développement commercial.

Néanmoins, CHO Power a présenté en avril 2019 deux projets à l'appel d'offres CRE5-3 pour des centrales de production d'électricité à partir de déchets de bois.

La configuration du procédé de l'usine CHO Morcenx est en cours d'audit et de modification. A l'issue de ces travaux, le groupe pourra envisager de vendre des solutions à des clients à identifier sur la base de technologies prouvées, testées et démontrées.

Le développement des projets CHO Tiper, CHO Locminé et CHO Le Poher est suspendu à ce jour.

Les équipes et la Direction travaillent à une redéfinition des projets industriels et évaluent la pertinence de ces projets dans l'orientation stratégique du développement futur du Groupe.

Le projet Brocéliande a été abandonné suite à la remise en question du projet de zone industrielle qui devait accueillir l'usine de gazéification par la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban.

▪ Environnement réglementaire et politique

L'environnement réglementaire et politique dans lequel évolue CHO Power conserve ses fondamentaux :

- obligation de recyclage et diminution des capacités d'enfouissement des déchets générant un renchérissement des solutions de traitement des déchets ;
- encouragement aux énergies alternatives, avec moins de soutien à la production électrique à partir de déchets et biomasse, mais plus de soutien à la production de gaz renouvelable.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2023/ 2024-2029 fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique, conformément aux engagements pris dans la LTECV (Loi sur la Transition Ecologique et la Croissance Verte).

Parmi les priorités affichées, certaines concernent directement l'activité et les procédés développés par CHO Power, notamment la promotion de la pyrogazéification et la valorisation du CSR.

13.4 Traitement de l'Amiante (Inertam)

L'activité du site s'est poursuivie jusqu'en mai 2019, malgré la procédure de redressement judiciaire. Cependant, les livraisons de déchets nouveaux ont été interrompues. En raison du dépassement des autorisations préfectorales d'entreposage sur site, elles ne pourront reprendre qu'après la résorption du stock.

Un programme de réparation et de remise en configuration de l'usine Inertam a été lancé.

Ce programme comprend plusieurs projets, notamment le changement des équipements de la zone de préparation des charges afin de résoudre les problèmes d'empoussièrement, la mise en place d'un nouveau four de fusion pour augmenter la disponibilité de l'installation et donc sa capacité, et une reconfiguration du traitement des gaz pour assurer un meilleur contrôle de nos rejets atmosphériques.

Le redémarrage de la production est aujourd'hui planifié pour le premier semestre 2020, mais reste tributaire de nombreux aléas associés à un projet de cette complexité.

L'environnement réglementaire et l'activité du monde des déchets restent favorables : le flux annuel de production d'amiante en France est de l'ordre de 200 000 t par an, et les installations de stockage en l'état des déchets amiantés approchent de la saturation de leurs capacités administratives.

Une fois l'usine Inertam de Morcenx redémarrée, de nouveaux projets pourront donc être envisagés.

Constatation d'un surplus de stocks de déchets d'amiante non traités au cours du premier semestre 2019 :

Un stock supplémentaire d'environ 1 200 tonnes de déchets d'amiante non traités a été identifié.

Ce stock provient en partie de contraintes opérationnelles : les déchets en démantèlement produisent des quantités d'amiante à vitrifier (le reste de ces déchets est envoyé au recyclage ou en stockage de déchets conventionnels non dangereux).

L'indisponibilité de l'usine en aval de cette préparation a entraîné la mise en entreposage de quantités de produit, entreposage qui s'est progressivement pérennisé. Les déchets présents dans les contenants en attente de traitement n'étaient plus identifiés informatiquement après avoir été démantelés, ce qui a minoré à tort le stock de déchets amiantés.

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 28 447 600,40 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

